

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 074 : Loyers des PSLA de
Tilly sur Seulles et de Creully sur Seulles**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre 2020 à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 12 novembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 novembre 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC
A L'UNANIMITÉ
Pour: 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Alain COUZIN a donné pouvoir à Virginie SARTORIO
Geoffroy JEGOU du LAZ a donné pouvoir à André MARIE

Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-074 : LOYERS DES PSLA DE TILLY SUR SEULLES ET DE CREULLY SUR SEULLES

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération DEL2020_021 du 29 juillet 2020 portant adoption du budget primitif,
- Vu la délibération 2019-047 du 4 juillet 2019 portant plan de financement et demandes de subventions pour le PSLA de Tilly sur Seuelles.

Considérant que la communauté de communes Seuelles Terre et Mer porte deux projets de pôles santé sur son territoire. Un à Tilly-sur-Seuelles pour lequel les travaux sont en cours et l'inauguration programmée, deuxième trimestre 2021, et un autre à Creully-sur-Seuelles dont le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de consultation.

Considérant que pour mener à bien ces projets, la communauté de communes sollicite l'ensemble des financements possibles auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. Ces partenaires financent les projets selon des modalités différentes et selon les enveloppes disponibles. Le PSLA de Tilly-sur-Seuelles bénéficie d'un taux de subvention de près de 72%. Ce taux important s'explique notamment par une subvention exceptionnelle du FEADER de 483 300€ au lieu des 175 000€ demandés. Pour celui de Creully-sur-Seuelles, il n'est pas acquis d'avoir un taux de subventionnement aussi important. Par conséquent, l'emprunt sera plus important et les loyers des professionnels de santé plus onéreux. Pour l'heure le taux de subvention du projet de Creully-sur-Seuelles n'est que de 36%.

Considérant que pour une question d'équité entre les patriciens du territoire de STM, il ne serait pas acceptable que le prix du loyer au m² soit supérieur de plus de 10% à Creully-sur-Seuelles par rapport à Tilly-sur-Seuelles.

Considérant que ces projets sont inscrits au budget principal

A la demande de plus de 25% des conseillers communautaires présents, le vote prendra la forme d'un scrutin public.

Monsieur OZENNE quittant la salle de conseil, la présidence est assurée par Monsieur Christian GUESDON, 1^{er} Vice-Président.

Monsieur GUESDON demande aux conseillers communautaires d'exprimer le sens de leur vote à l'appel de leur nom à la question : Etes-vous pour ou contre un principe d'équité entre les loyers des professionnels de santé en acceptant un déficit sur le PSLA de Creully-sur-Seuelles et un bénéfice sur le PSLA de Tilly-sur-Seuelles ?

<u>NOM</u>	<u>Absent</u>	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
Nadine BACA		X		
Marie-France BOUVET-PENARD		X		
Didier COUILLARD		X		
Alain COUZIN ayant donné pouvoir à Virginie SARTORIO		X		
Christelle CROCOMO		X		
Vincent DAUCHY		X		
Hubert DELALANDE représenté par Alain DUVAL, suppléant		X		
Pierre de PONCINS		X		
Daniel DESCHAMPS		X		
Marcel DUBOIS		X		
Jean DUVAL		X		
Sandrine GARÇON		X		
Véronique GAUMERD		X		
Christian GUESDON		X		

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com

Stéphane JACQUET		X		
Geoffroy JEGOU du LAZ ayant donné pouvoir à André MARIE		X		
Marie-Claire LAURENCE		X		
Patrick LAVARDE		X		
Sylvie LE BUGLE		X		
Gwenaëlle LECONTE		X		
Gérard LECOQ ayant donné pouvoir à Patrick LAVARDE		X		
Jean-Daniel LECOURT ayant donné pouvoir à Véronique GAUMERD		X		
Lysiane LE DUC DREAN		X		
Sylvaine LEFEVRE		X		
Guillaume LEMENAGER		X		
Daniel LEMOUSSU		X		
Daniel LESERVOISIER		X		
Monsieur Gérard LEU ayant donné pouvoir à Agnès THOMASSET		X		
Frédéric LEVALLOIS		X		
André MARIE		X		
Philippe ONILLON		X		
Colette ORIEULT		X		
Thierry OZENNE	X			
Alain PAYSANT		X		
Hervé RICHARD		X		
Cyrille ROSELLO DE MOLINER		X		
Virginie SARTORIO		X		
Alain SCRIBE	X			
Geneviève SIRISER		X		
Gilles TABOUREL		X		
Fabien TESSIER		X		
Agnès THOMASSET		X		
Jean-Luc VERET		X		
Richard VILLECHENON		X		
Total	2	42	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE au scrutin public :

- **VOTE** un principe d'équité entre les loyers des professionnels de santé en acceptant un déficit sur le PSLA de Creully-sur-Seulles et un bénéfice sur le PSLA de Tilly-sur-Seulles
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



PRESIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com